



Arrêté ministériel du 6 avril 2021 déterminant les étudiants en médecine qui sont autorisés à exercer temporairement certaines attributions de la profession de laborantin.

La Ministre de la Santé,

Vu l'article 6 (1) et (3) de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé ;

Vu l'avis de la Direction de la Santé du 22 juin 2020 ;

Considérant que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

Considérant que le virus Covid-19 constitue une menace sanitaire grave ;

Considérant l'évolution du coronavirus covid-19 dans nos pays voisins et sur le territoire national ;

Considérant les circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de covid-19 et la nécessité d'adapter l'organisation des aides et soins de santé dans le domaine de la santé ainsi que dans les domaines social, familial et thérapeutique en vue de faire face à une augmentation des personnes infectées par le virus ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

Les étudiants en quatrième, cinquième et sixième année d'études en médecine, listés dans l'annexe, pouvant faire preuve de leur inscription universitaire, sont autorisés temporairement à partir de la publication du présent arrêté au Journal officiel et jusqu'au 31 décembre 2021, à exercer l'attribution de la profession de laborantin relative aux prélèvements nasaux et bucco-pharyngés, telle que définie au règlement grand-ducal modifié du 15 juillet 1969 portant exécution des articles 1^{er} et 5 de la loi du 18 novembre 1967 portant réglementation de certaines professions paramédicales en ce qui concerne la profession de laborantin dans le cadre du test de diagnostic national Covid-19.

Art. 2.

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 6 avril 2021.

Pour la Ministre de la Santé,
Romain Schneider
Ministre

Annexe : liste des étudiants en 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} année des études en médecine

Nom	Prénom	Année
KOSTER	Lisa	4
LANG	Alexander	4
PAGLIARINI	Roy	4
RANAIVOSON	Laetitia	4
SCHILTZ	Corentin	4
ANTOINE	Quentin	5
ATTARI	Hakim	5
BACHE	Aditi	5
BENABID	Mohammed	5
BOUDZOUMOU	Allan	5
KIRSCHSTETTER	Telia	5
LADJOUAN	Jonathan	5
THIES	Chloé	5
ZAGHBOUNI	Sabrin	5
AMODEO	Alexandre	6
RAJAHIDAS	Franklin	6

